



CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2020**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le mercredi 19 février 2020 à 20 heures 30, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick RAMBAUT, Maire.

La Convocation a été adressée le jeudi 13 février 2020 avec l'ordre du jour suivant :

- **Vote des comptes administratifs 2019**
- **Vote des comptes de gestion 2019**
- **Affectations des résultats**
- **Demande de subvention : troisième tranche des travaux d'éclairage public**
- **SMIC : contribution budgétaire**
- **Logement Adoncourt RDC : avancement des travaux**
- **Informations et questions diverses**

Étaient présents : Messieurs RAMBAUT Patrick, LEROY Raymond, BRINGOUT Thierry, LEVIEUX Julien et Mesdames DIDELOT Ghyslaine, FARINEZ Catherine, CHARLES Edith, CHONAVEL Evelyne et RETOURNA Christine.

Absent (s) excusé (s) : /.

Procuration (s) : /.

- ✓ Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 11
- ✓ Nombre de Conseillers en exercice : 9
- ✓ Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 9

- Le quorum est atteint -

Madame FARINEZ Catherine a été nommée secrétaire de séance.

N° 01/2020 - FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,
- Considérant que Madame DIDELOT Ghyslaine, première adjointe, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption des comptes administratifs 2019,
- Considérant que Monsieur RAMBAUT Patrick, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame DIDELOT Ghyslaine pour le vote des comptes administratifs 2019.

- Délibérant sur les comptes administratifs 2019 de la commune et de son service forêt dressés par l'ordonnateur, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

À **8 Voix POUR**, **0 CONTRE**, **0 Abstention** ;

APPROUVE, les comptes administratifs 2019 qui s'établissent comme suit :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	12 635,20 €	0,00 €		9 173,61 €	12 635,20 €	9 173,61 €
Opération de l'exercice	79 506,22 €	68 121,38 €	241 646,24 €	272 778,46 €	321 152,46 €	340 899,84 €
TOTAUX	92 141,42 €	68 121,38 €	241 646,24 €	281 952,07 €	333 787,66 €	350 073,45 €
Résultats de clôture	24 020,04 €			40 305,83 €		16 285,79 €
Restes à réaliser	6 808,80 €	7 800,00 €			6 808,80 €	7 800,00 €
TOTAUX CUMULES	30 828,84 €	7 800,00 €		40 305,83 €	6 808,80 €	24 085,79 €
RESULTATS DEFINITIFS	23 028,84 €			40 305,83 €		17 276,99 €
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE FORET						
Résultats reportés	11 978,15 €			277 456,59 €	11 978,15 €	277 456,59 €
Opération de l'exercice	12 296,02 €	11 978,15 €	38 706,38 €	63 857,30 €	51 002,40 €	75 835,45 €
TOTAUX	24 274,17 €	11 978,15 €	38 706,38 €	341 313,89 €	62 980,55 €	353 292,04 €
Résultats de clôture	12 296,02 €			302 607,51 €	0,00 €	290 311,49 €
Restes à réaliser	2 643,98 €	0,00 €		0,00 €	2 643,98 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	14 940,00 €	0,00 €		302 607,51 €	2 643,98 €	290 311,49 €
RESULTATS DEFINITIFS	14 940,00 €	0,00 €		302 607,51 €		287 667,51 €

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité du service forêt, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.



N° 02/2020 - FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - APPROBATION DES COMPTES DE GESTIONS 2019 :

- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019 ;

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Considérant que les opérations sont exactes.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

À **9 Voix POUR**, **0 CONTRE**, **0 Abstention** ;

DÉCLARE, que les comptes de gestion de la commune et du service forêt dressés, pour l'exercice 2019, par Monsieur MAGNIEN Didier, Inspecteur divisionnaire, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



N° 03/2020 - FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019 : COMMUNE

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019 en adoptant le compte administratif de la commune qui fait apparaître :

- un solde d'exécution d'investissement (déficit) de - **24 020,04 €**
- un résultat de la section de fonctionnement (excédent) de + **40 305,83 €**

Par ailleurs la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 6 808,80 €
 - en recettes pour un montant de 7 800,00 €
- } + 991,20 €

Il y a donc un besoin de la section d'investissement de 23 028,84 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation du résultat par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau, soit en réserve pour assurer une partie du financement de la section d'investissement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2019 afin de couvrir le besoin de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

À **9** Voix POUR, **0** Voix CONTRE et **0** Abstention,

DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2018 de la façon suivante :

- au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : **23 028,84 €**
(section investissement - recettes)
- au compte R 002 Résultat de fonctionnement reporté : **17 276,99 €**
(section fonctionnement - recettes)



N° 04/2020 - FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019 : SERVICE FORÊT

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019 en adoptant le compte administratif du service forêt qui fait apparaître :

- un solde d'exécution d'investissement (déficit) de - **12 296,02 €**
- un résultat de la section de fonctionnement (excédent) de + **302 607,51 €**

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 2 643,98 €

Le besoin de la section d'investissement peut-être estimé à 14 940,00 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation du résultat par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau, soit en réserve pour assurer une partie du financement de la section d'investissement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2019 afin de couvrir le besoin de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

À **9** Voix POUR, **0** Voix CONTRE et **0** Abstention,

DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2018 de la façon suivante :

- au compte **1068** Excédent de fonctionnement capitalisé : **14 940,00 €**
(section investissement - recettes)
- au compte **R 002** Résultat de fonctionnement reporté : **287 667,51 €**
(section fonctionnement - recettes)



DÉLIB N° 05/2020 - ELECTRIFICATION RURALE - RÉNOVATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - TROISIÈME TRANCHE : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente le projet suivant : **Remplacement des lanternes vétustes des villages d'Adoncourt Gare et de Barbonfoing et rénovation éclairage public (3^{ème} tranche)**

Monsieur le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à **34 247,44 HT** et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental des Vosges, le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges agissant en tant que maître d'ouvrage et sollicitera les subventions nécessaires.

Le projet est également éligible aux aides de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. La commune déposera un dossier de demande de subvention DETR.

La participation de la commune s'élève à 70 % du montant HT du projet moins les aides attribuées au SDEV pour ce projet conformément à la décision du Comité Syndical Départemental d'Electricité des Vosges en date du 01 février 2017.

La participation de la commune au SDEV s'élèvera à : 18 493,62 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

À 9 Voix POUR, 0 Voix CONTRE et 0 Abstention,

APPROUVE le projet tel qu'il est présenté,

AUTORISE la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage, sous réserve de l'octroi d'une subvention,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de la DETR,

S'ENGAGE à verser au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite, soit 70 % du montant HT du projet moins les aides attribuées au SDEV pour ce projet, soit **18 493,62 €**.

DEMANDE l'attente de la notification de la subvention départementale et de la DETR avant d'engager les travaux.



DÉLIB N° 06/2020 - FINANCES LOCALES - CONTRIBUTIONS BUDGÉTAIRES - SMIC 2020 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical du SMIC des Vosges a fixé, par délibération en date du 21 janvier 2020, à 250,00 € le montant de la participation syndicale budgétaire de la commune de DOMMARTIN-AUX-BOIS pour l'année 2020, soit un forfait de 60,00 € pour les communes comptant jusqu'à 20 habitants, le forfait augmente ensuite le montant de l'adhésion de 5,00 € par tranche de 10 habitants (399 habitants)

Il rappelle, également, que cette participation en 2019 était de 255,00 €.

Il invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur le mode de prise en charge à savoir par règlement sur le budget communal ou par fiscalisation.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

À 9 Voix POUR, 0 CONTRE, 0 Abstention ;

DÉCIDE que cette participation d'un montant de **250,00 €** au SMIC des Vosges sera prise en charge sur le budget primitif 2020 à l'article 65548.



◆ Logement Adoncourt RDC : avancement des travaux

Le logement du rez-de-chaussée à l'ancienne école d'Adoncourt s'étant libéré en début d'année, le conseil municipal a décidé de le rénover. Les travaux sont assurés par les employés communaux, avec l'intervention d'un professionnel pour l'électricité. L'ancien poêle à pellets ne fonctionnant plus, deux propositions ont été faites pour le remplacer soit :

- Un devis de Vosges Pellets à 5 889,64 € TTC pour une puissance de 6 Kw avec création d'un conduit de fumée.

- Un devis de la SARL ROUSSEAU Loïc à 2 974,84 € TTC pour une puissance de 7 Kw, avec évacuation des gaz brûlés par ventouse.

Le deuxième devis a été retenu.



◆ **Questions et informations diverses :**

- Proposition d'achat de chênes à Agémont : pour l'abattage des chênes sur l'aire de jeux à Agémont, trois propositions ont été faites :

- ✓ 630,00 €
- ✓ 880,00 €
- ✓ 1 060,00 €

- Procédure d'expulsion locataire : suite à une procédure engagée par la commune, le locataire du logement 3 rue Croix Didière a reçu un commandement de quitter les lieux, délivré le 10 février 2020 par huissier. Dans un courrier du 13 février 2020, Monsieur le Préfet informe que dans un délai de deux mois à compter de la date du 10 février 2020, le locataire devra quitter son logement.

- Subvention Prévention Routière 2020 : demande de subvention de l'Association Prévention Routière reçue, le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 50 €, comme les années précédentes. Cette subvention fera l'objet d'une délibération lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

- Tombe des prêtres : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une nouvelle sollicitation de la Commission Syndicale de Gestion des Biens Indivis de Gigney/Formerey au sujet d'une participation financière pour la tombe des prêtres qui est édifié, et où repose maintenant l'Abbé Lamboley, pour un montant de 3 500,00 €. La famille de l'abbé Lamboley a fait un don de 1 100,00 € et un de ses neveux a pris en charge le montant de la plaque funéraire. Il reste à charge pour la CSGBI de Gigney/Fomerey 2 400,00 €. Le Conseil Municipal n'a pas été convié à une quelconque réunion pour évoquer ce sujet en amont, il a été devant le fait accompli, c'est pourquoi il a décidé qu'aucune participation ne sera accordée.

- Forêt :

Programme d'Actions pour l'année 2020 : Monsieur le Maire présente le programme d'actions 2020 établi par l'ONF, à savoir :

- ✓ **Travaux sylvicoles** : cloisonnement d'exploitation : ouverture mécanisée P 3 u et 8 a, remise en état des coupe P 26 u et 5 u, cloisonnement d'exploitation : maintenance mécanisée P 10 u, 16 a, 18 u, 19 r et 24u, travaux préalables à la régénération : broyage en plein de végétation ligneuse de fort diamètre ou de rémanents d'exploitation P 10 u et 11 a, dépressage avec nettoyage de jeune peuplement P 14 a, pour un montant de **10 890,00 € HT**
- ✓ **Travaux de maintenance** : entretien du parcellaire : mise en peinture P 1 à 8 et 16, pour un montant de **2 640,00 € HT**

Soit un montant total de **13 530,00 € HT**

Proposition d'achat de bois déjà coupé de la SARL BLAUDEZ-DUC à 12 € le stère sur la parcelle 29.

- Demande de subvention de l'ADMR : le conseil municipal refuse.

- Fibre optique : une consultation sera faite auprès de l'opérateur Orange pour l'alimentation en fibre de la mairie et de la bibliothèque.

- Calvaire Croix Didière : le devis de l'entreprise SEBELER pour les réparations du calvaire de la Croix Didière a été signé après accord de l'assurance. Les travaux débiteront dans 15 jours.

- Tempête du 10 février 2020 : déclaration de sinistre faite auprès de Groupama pour les tuiles de l'Eglise qui sont tombées suite à la tempête Ciara. Une franchise de 298 € sera appliquée sur la facture qui s'élève à 504,00 €.

- Panneau de signalisation de passage de vaches à Barbonfoing volé

- Monsieur LEROY Raymond informe Monsieur le Maire que Mme BASSOT demande que les ampoules des lustres de l'église soient changées. Il lui a été répondu qu'il fallait faire cette demande par écrit.

- Remerciements de Monsieur le Maire aux élus qui ne se représentent plus, pour leur dévouement accordé à la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.